

REGLEMENT DE LA DOUZE HEURE ANGEVINE

- 1- **LA DOUZE HEURE ANGEVINE** est une randonnée cycliste sur route qui se déroule le 29 Septembre 2024 sur l'itinéraire tracé au sol ou trace Gps. Le parcours qui empruntera les routes départementales est organisé par l'**association ALFR'AIDE**.
- 2- Un parcours de 120 km et un de 70 km, vous sont proposés.
- 3- Départ aura lieu devant la salle Grands Moulins, route de Cholet à MURS-ERIGNE.
Pour le 120 km départ à partir de 7h30 par groupes de 20 coureurs échelonnés toutes les minutes.
Pour le 75 km départ à partir de 8h30 par groupes échelonnés également.
- 4- L'épreuve est ouverte aux licenciés et aux non licenciés cyclistes et cycloportifs. Les licenciés FFC devront impérativement à leur inscription la photocopie de la licence 2023. Il est rappelé que les cyclistes participant à **LA DOUZE HEURE ANGEVINE** sous leur propre et exclusive responsabilité. Les vélos à assistance électrique sont autorisés.
- 5- Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
- 6- Feuille d'émargement à signer, au départ, à partir de 7h00 sur présentation d'une pièce d'identité.
- 7- Les participants s'engagent à respecter le code de la route tout au long de la rando et d'avoir un comportement respectueux de l'environnement. Les voitures suiveuses personnelles sont strictement interdites. Port du casque homologué obligatoire. Le service médical est assuré par des secouristes. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors rando d'un participant pour des raisons médicales.
- 8- Chaque participant est susceptible d'être filmé ou pris en photo pour des raisons de promotion de l'évènement.
- 9- L'organisateur attribuera à chaque participant un dossard et un cadeau souvenir. Par son inscription, le participant confirme qu'il accepte et s'engage à respecter les règlements de la FFC, ainsi que le règlement particulier de la **DOUZE HEURE ANGEVINE** et qu'il restera courtois envers les autres cyclistes.
- 10- L'annulation de l'évènement sera considérée un cas de force majeure et ne pourra aboutir à un remboursement des inscriptions. En cas d'annulation avant le début de l'épreuve, l'organisateur s'engage à en informer les participants. Un report de date sera proposé dans la possibilité des conditions de cette période.
- 11- Tous les bénéfices de **LA DOUZE HEURE ANGEVINE** seront reversés au profit des familles dont un proche est atteint d'une maladie neurodégénérative.
- 12- Pour les hébergements vous pouvez contacter la Ville de MURS ERIGNE au 02 41 79 78 77.
- 13- Numéro en cas de nécessité lors de la rando **06 11 59 87 26**